

Ville de VARANGEVILLE

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 28 avril 2026

Par suite de la convocation en date du **14 avril 2026**, les membres composant le Conseil Municipal de VARANGEVILLE, se sont réunis à la mairie de Varangéville le **Mardi 28 avril 2026 à 19h30**, sous la **présidence de M VARIN Christopher, Maire de la commune**

Etaient présents : Mmes et MM. : VARIN Christopher, PFRIMMER Véronique, ERARD Jean-Patrick, LAMONTAGNE Dominique, LOUIS Alexandre, BRAUNEISSEN Catherine, POHIN Jean-François, BOUR Ingrid, LAVECCHIA Enzo, WALTER Sandrine, ARNOUX Nicolas, GRAILLOT Bérangère, DI CHIARA Frédéric, FINEL Jacqueline, SERIEYS Xavier, EL HARIOULI Sabrinelle, PRERADOVIC Nikola, THIBAUT-HOELT Nadège, CLIER Florian, MATHIEU Christine, REZOUK Mohamed, DUMONT-ZLATIC Anna, MENETRIER Alan, MANGENOT Stéphanie, PUNTEL Jean-François, NADANY Frédérique, VUILLAUME Jacques. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Absents ayant donné procuration :

- Mme Ingrid BOUR à Mme Dominique LAMONTAGNE

Absent excusé :

- M. Allan MENETRIER

Il a été procédé, en conformité de l'article L.2121- 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Jean-Patrick ERARD est désigné pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire informe que la séance est enregistrée.

Approbation procès-verbal du Conseil Municipal du 21.03.2026

Le maire demande s'il y a des remarques écrites.

Le maire demande s'il y en a des verbales.

Adopté à l'unanimité

Décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT relatif aux attributions déléguées au maire par le Conseil Municipal

N°13 du 19.03 : Reprise concession GEHIN

N°15 du 03.03 : Signature devis entre Muriel RATTIAIRE et le multi-accueil Les Petits Pierrots de la Ville de Varangéville pour des ateliers de sophrologie « La Bulle des émotions Boutchoux »

N°16 du 03.03 : Renouvellement columbarium LORANGE

N°17 du 03.03 : Achat concession MAGRON

N°18 du 06.03 : Reprise concession CAYEL

N°19 du 10.03 : Renouvellement concession LOUINEAU

N°20 du 03.04 : Renouvellement concession BAILLY

N°21 du 09.04 : Avenant à l'arrêté N°34/2021 du 21 juin 2021 Arrêté portant modification des régisseurs pour la régie de recettes « manifestations communales » du service animations

N°22 du 09.04 : Signature contrat de prestations pour la collecte, le transport, le traitement et la valorisation des biodéchets entre la Ville de Varangéville et la SAS ABCDE Organique

Questions délibératives

N°20260428/01 : Finances locales. Décisions budgétaires (7.1). Fixation des taux d'imposition pour l'année 2026

Par délibération du 01 avril 2025, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe s/ Foncier Bâti (TFB) : 30.67 %,
- Taxe s/ Foncier non bâti (TFPNB) : 39.69 %.

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH) : 23,48%

Suite à ces informations, il est proposé de poursuivre sa politique de maîtrise de la fiscalité locale en maintenant les taux d'imposition en 2026 par rapport à 2025 et de les porter à :

- TH : 23.48%
- TFB : 30.67%
- TFPNB : 39.69%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Après avis de la commission des Finances du 20 avril 2026,

- **ADOpte** les taux de fiscalité locale énoncés ci-dessus pour l'année 2026

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Pohin, adjoint aux finances, précise que l'augmentation des impôts locaux s'explique par la revalorisation automatique des valeurs locatives cadastrales, décidée chaque année par l'État. Cette évolution, fondée sur des critères nationaux tels que l'inflation, entraîne mécaniquement une hausse de la base d'imposition, indépendamment des choix de la commune de Varangéville.

N°20260428/02 : Finances locales. Subventions (7.5). Subventions aux associations locales pour l'année 2026

Monsieur l'adjoint aux finances rappelle l'importance pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations et redéfinit les critères d'attribution des subventions.

Il convient à cet effet que le Conseil Municipal autorise le versement des subventions aux associations.

Ayant entendu le rapporteur de la commission des finances et au vu des propositions de la commission finances du 20 avril 2026,

Il est demandé aux élus ayant un intérêt dans une association de se retirer pour le vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de verser aux associations, les subventions pour l'année 2026 telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessous :

Demande de subvention 2026 - PONCTUELLE

Nom de l'association	Montants proposés par la commission Finances
Amicale du Personnel	300,00 €
Amicale du Personnel	1 500,00 €
Association Sportive du Collège de St Exupéry - UNSS	200,00 €
Association Sportive du Collège de St Exupéry - THEATRE	200,00 €
Les Archers de Varangéville	800,00 €
Comité des fetes	2 500,00 €
Ecole de musique	3 000,00 €
Handball Club	1 000,00 €
K Dance Twirling	600,00 €
LesAmis de l'orgue et du patrimoine St Gorgon	500,00 €
Les Fous du Volant	200,00 €
TOTAL	10 800,00 €

Demande de subvention 2026 - FONCTIONNEMENT

Nom de l'association	Type	Montant accordé
ACCA	Fonctionnement	230,00 €
AMCGV	Fonctionnement	100,00 €
Amis Fondation Mémoire déportation	Fonctionnement	80,00 €
Amicale du Personnel (versement en 2X)	Fonctionnement	4 800,00 €
Archers	Fonctionnement	2 850,00 €
ARPAV	Fonctionnement	900,00 €
ASVSN	Fonctionnement	1 500,00 €
Comité des Fêtes	Fonctionnement	2 500,00 €
Creafleurs	Fonctionnement	200,00 €
De fil en aiguille	Fonctionnement	250,00 €
Ecole de musique	Fonctionnement	3 500,00 €
FDCR	Fonctionnement	200,00 €
Etre Artiste	Fonctionnement	200,00 €
Gym vitale	Fonctionnement	300,00 €
Handball (versement en 2X)	Fonctionnement	10 000,00 €
K-Dance Twirling	Fonctionnement	800,00 €
Les Jardins de l'Aval	Fonctionnement	200,00 €
LesAmis de l'orgue et du patrimoine St Gorgon	Fonctionnement	1 500,00 €
Les fous du volant	Fonctionnement	500,00 €
Mémoire	Fonctionnement	100,00 €
Rando Sel et Vermois	Fonctionnement	300,00 €
Riverains de la Meurthe	Fonctionnement	200,00 €
Selidaire	Fonctionnement	200,00 €
Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire	Fonctionnement	200,00 €
Comité Sel et Vermois Souvenirs francais	Fonctionnement	100,00 €
Tous en sel	Fonctionnement	100,00 €
Varan'Impact Paintball	Fonctionnement	300,00 €
Varangeville Karate Do Shotokai	Fonctionnement	300,00 €
Varangeville Sport de Combat	Fonctionnement	100,00 €
Yoga Eveil	Fonctionnement	120,00 €
Zanshin Club Karaté	Fonctionnement	1 000,00 €
TOTAL		33 630,00 €

Adopté à l'unanimité

M Puntel et Mme Walter ne participent pas au vote

M Pohin exprime sa reconnaissance envers son prédécesseur, Agnès Branchu, pour l'engagement et le travail accompli au service de la commune en la matière.

N°20260428/03 : Finances locales. Décisions budgétaires (7.1). Reprise anticipée du résultat du budget principal de la commune

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il lui appartient de se prononcer sur l'affectation des résultats du compte administratif 2025 afin de respecter l'instruction budgétaire et comptable M57.

Pour faciliter la préparation du budget primitif 2026, il est proposé de procéder à l'affectation anticipée des résultats de l'année 2025.

A cet effet, Monsieur le maire s'appuie sur un état récapitulatif des résultats validé par le comptable public et propose :

• D'arrêter les comptes de 2025 :

Section de Fonctionnement : Dépenses 4 060 714.80 €

Recettes 4 514 436.03 €

Soit un résultat excédentaire de 453 721.23 € auquel il convient d'ajouter le résultat antérieur de fin 2024 de 277 883,88 €. Soit un total de 731 605.11 €.

Section d'Investissement : Dépenses 1 758 425.03 € Recettes 1 663 295.57 €
Soit un résultat déficitaire de 95 129.46 € auquel il convient d'ajouter le résultat antérieur de fin 2024 de – 591 853,69 €. Soit un total négatif de 686 983.15 €.

• **De calculer le besoin de financement de la Section d'Investissement en tenant compte des restes à réaliser à reporter sur 2026 :**

Recettes d'Investissement 2025 reportées sur 2026 : 1 716 893 €

Dépenses d'Investissement 2025 reportées sur 2026 : 864 945,74 €, soit une différence positive de 851 947.26 €.

Compte tenu de l'excédent positif de restes à réaliser de la section d'investissement de 851 947.26 € qui comble le déficit d'investissement de 686 983.15 €, il y a lieu de constater l'absence de besoin de financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Après avis de la commission des Finances du 20 avril 2026,

Compte tenu de l'arrêté des comptes du budget de l'exercice 2025 :

Fonctionnement :	Dépenses	4 060 714.80 €	Recettes	4 514 436.03 €
Investissement :	Dépenses	1 758 425.03 €	Recettes	1 663 295.57 €

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	4 060 714.80 €	1 758 425.03 €
Recettes	4 514 436.03 €	1 663 295.57 €
Résultat	453 721.23 €	- 95 129.46 €
Résultat reporté 2024	277 883.88 €	- 591 853.69 €
Résultat de clôture 2025	731 605.11 €	- 686 983.15 €
Reste à Réaliser 2025 investissements (dépenses)	864 945.74 €	
Reste à Réaliser 2025 investissements (recettes)	1 716 893 €	

En raison de l'absence de besoin de financement :

- REPORTE** au 001 sur 2026 le résultat de la section d'investissement pour un montant de – 686 983.15 €
- REPORTE** au 002 sur 2026 le résultat de la section de fonctionnement pour un montant de 731 605.11 €.

Adoptée à l'unanimité

N°20260428/04 : Finances locales. Décisions budgétaires (7.1). Vote du budget primitif de la commune – exercice 2026

Vu les articles L1612-1 et 1612-2 du CGCT,

Monsieur le maire et l'adjoint aux finances exposent au Conseil Municipal les conditions de préparation du budget primitif principal de la ville de Varangéville.

Monsieur le maire et l'adjoint aux finances rappellent le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 10 mars 2026 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Après avis de la commission des finances du 20 avril 2026,

Ayant entendu l'exposé de l'adjoint aux finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2026, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	5 135 272.11 €	5 135 272.11 €
Investissement	4 065 116.06 €	4 065 116.06 €
TOTAL	9 200 388.17 €	9 200 388.17 €

Adoptée à l'unanimité

Lecture et explications sont données par Monsieur le Maire Monsieur l'adjoint aux finances.

En recettes de fonctionnement, l'évolution du montant des dotations versées par l'État est étroitement

liée à celle de l'effort fiscal de la collectivité. En dépenses d'investissement, plusieurs priorités ont été identifiées : des travaux seront engagés sur le système de chauffage du Chapitre, la réfection de la toiture de l'église, ainsi que sur la voirie. Une étude sera également menée en vue de la rénovation de la cour de l'école. Par ailleurs, la modernisation de l'éclairage public avec le passage aux LEDS, ainsi que la rénovation de l'ancienne Poste, feront partie des opérations programmées.

N°20260428/05 : Finances locales. Emprunt (7.3). Prolongation d'un emprunt relai « Travaux RD400 »

Monsieur le Maire rappelle les travaux d'aménagement urbain réalisés rue Péri (RD400) et la délibération n°25112024/01 du 24 novembre 2024 l'autorisant à souscrire un emprunt relai afin d'assurer le financement de ces travaux dans l'attente de percevoir l'ensemble des subventions sollicitées et le FCTVA correspondant.

Le Crédit Mutuel avait été sollicité pour un prêt relai de 500 000€ sur deux ans à un taux d'intérêt fixe de 3.40% (frais de dossier à 0.10% du montant du prêt accordé). Le remboursement anticipé est autorisé à tout moment sans préavis ni pénalité.

Ce prêt devait donc être remboursé au 31 décembre 2026, néanmoins, il est proposé de prolonger d'une année son remboursement toujours pour les mêmes raisons. La commune est toujours dans l'attente du solde des subventions et du FCTVA correspondant à la fin des travaux de la RD400. Pour ne pas dégrader la trésorerie et pouvoir subvenir aux travaux d'investissement importants liés à l'aménagement du pôle enfance, il est donc proposé d'étaler le remboursement de ce prêt relai en prolongeant d'une année sa date de remboursement. Ainsi, un remboursement de 300 000€ interviendra le 31/12/2026 puis un versement de 200 000€ le 31/12/2027. Il est proposé d'étaler ce remboursement par anticipation mensuellement.

Après avis de la commission des finances du 20 avril 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le Crédit Mutuel pour décaler d'une année supplémentaire la date de remboursement de cet emprunt relai (31 décembre 2027).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document actant cette prolongation avec le Crédit Mutuel dans les conditions ci-dessus.
- **DECIDE DE PREVOIR** les crédits nécessaires au budget 2026 et 2027

Adoptée à l'unanimité

N°20260428/06 : Autres domaines de compétences. Autres domaines de compétences des communes (9.1). Tirage au sort du jury criminel 2027

En application des dispositions de l'article 261 modifié du Code de Procédure Pénale, il convient de procéder au tirage au sort, à partir de la liste électorale, un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral pour la circonscription (soit 9 personnes) appelés à siéger en qualité de juré à la cour d'assises de Meurthe-et-Moselle. Ce tirage au sort constitue le stade préparatoire de la procédure de désignation des jurés, la liste définitive étant dressée par la commission présidée par le Président du Tribunal de Grande Instance de Nancy.

Rappel des conditions pour être jurés :

- Être de nationalité française,
- Avoir au moins 23 ans,
- Savoir lire et écrire le français,
- Ne pas se trouver dans un cas d'incapacité ou d'incompatibilité avec les fonctions de juré.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** les personnes suivantes pour faire partie du jury criminel pour 2027 :

Juré	N° liste électorale générale	Nom/ prénom	Adresse
1	810	SOLANGE ép KUENEGEL	34 RUE Jules Ferry
2	413	MULLARTZ Elisabeth	20 bis rue du Colonel Fabien
3	792	SIMONET Mickael	3 rue René Malglaive
4	112	CARDOT Laurent	14 route d'Art sur Meurthe
5	569	DEGEORGE Laetitia	38 rue du 8 Mai 1945
6	364	CHAUDRE Vincent	7 rue Voltaire

7	1283	FORTUNA Kimberley	19 bis rue Victor Hugo
8	1084	NARDOU Marion	40 rue Etienne Staub
9	936	GRIMMON Antoine	3 rue des Droits de l'Homme

N°20260428/07 : Commandes publiques. Marchés publics (1.1). Autorisation au Maire à signer un avenant dans le cadre du marché relatif à la transformation de l'école Victor Hugo en Périscolaire, Ludothèque et Ecole de musique à Varangéville

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le marché à procédure adapté (MAPA) attribué le 09 JUILLET 2025 à toutes les entreprises.

Des travaux sont à retirer à 1 entreprise sur 1 lot en raison de la nécessité de coordonner les travaux avec ceux de rénovation énergétique.

Un ensemble vitré, prévu par anticipation dans le Marché « Réhabilitation » pour ne pas retarder les travaux, est finalement à reporter dans le cadre du Marché « Rénovation Energétique » pour respecter la cohérence des profils de menuiserie retenus.

Pour le lot 2 « Menuiseries extérieures alu - serrurerie », entreprise FRP de Ludres

Montant initial du Marché : 37.880,00 € HT

Incidence : - 9.393,10 € HT

Nouveau montant de Marché : 28.486,90 € HT

% d'écart introduit par l'avenant n°1 : - 24,80 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- VALIDE l'avenant 1 du lot n°2
- AUTORISE M. le Maire à signer cet avenant

Adoptée à l'unanimité

N°20260428/08 : Commandes publiques. Marchés publics (1.1). Autorisation au Maire à signer un avenant dans le cadre du marché relatif à la rénovation énergétique du bâtiment Victor Hugo

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le marché à procédure adapté (MAPA) attribué le 16 DECEMBRE 2025 à toutes les entreprises. Des travaux supplémentaires sont à réaliser par 1 entreprise sur 1 lot en raison de la nécessité de coordonner les travaux avec ceux de réhabilitation du bâtiment.

Un ensemble vitré, prévu par anticipation dans le Marché « Réhabilitation » pour ne pas retarder les travaux, est finalement à reporter dans le cadre du Marché « Rénovation Energétique » pour respecter la cohérence des profils de menuiserie retenus.

De plus un capteur de vent est à intégrer pour sécuriser les BSO (brise-soleils orientables) en permettant leur fermeture automatique.

Montant initial du Marché : 108.599,00 € HT

Incidence : + 8.611,00 € HT

Nouveau montant de Marché : 117.210,00 € HT

% d'écart introduit par l'avenant n°1 : + 7,93 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- VALIDE l'avenant 1 du lot n°2
- AUTORISE M. le Maire à signer cet avenant

Adoptée à l'unanimité

N°20260428/09 : Institutions et vie politique – Désignation des représentants (5.3). Désignation des délégués du Conseil Municipal pour siéger au Syndicat Intercommunal du stade Varangéville/St Nicolas de Port

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat Intercommunal du Stade Varangéville/St Nicolas de Port,

Considérant qu'il convient de désigner CINQ délégués titulaires de la commune pour siéger au syndicat du stade,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Le vote a lieu à bulletin secret sauf si le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder au scrutin public.

Considérant les candidatures de Mme SANDRINE WALTER et MM NIKOLA PRERADOVIC, MOHAMED REZOUK, FLORIAN CLIER, ENZO LAVECCHIA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DESIGNE**
- o NIKOLA PRERADOVIC
- o MOHAMED REZOUK
- o FLORIAN CLIER
- o SANDRINE WALTER
- o ENZO LAVECCHIA

Adoptée à l'unanimité

**N°20260428/10 : Institutions et vie politique – Désignation des représentants (5.3).
Désignation des membres du Conseil Municipal appelés à siéger au sein des commissions municipales - modification**

Par délibération du 21 mars 2026, le Conseil Municipal a désigné les membres appelés à siéger dans les commissions municipales.

Eu égard à la nomination par arrêté de Mme Bérengère GRAILLOT en tant que conseillère municipale déléguée à la commission « Cadre de vie – Proximité », il convient de présenter sa candidature au sein de ladite commission en remplacement de Monsieur Enzo LAVECCHIA.

Monsieur le Maire propose donc la candidature de Mme GRAILLOT aux conseillers municipaux. Madame GRAILLOT est élue.

La composition de la commission « Cadre de Vie-Proximité » est donc modifiée comme suit :

Pour la commission Proximité, Cadre de vie :

Nombre de conseillers : proposition : 9

Membres élus : INGRID BOUR, BERENGERE GRAILLOT, SABRINELLE EL HARIOULI, FREDERIQUE NADANY, ANNA DUMONT-ZLATIC, STEPHANIE MANGENOT, DOMINIQUE LAMONTAGNE, JACQUELINE FINEL, XAVIER SEYRIES

Adoptée à l'unanimité

**Le secrétaire de séance,
Jean-Patrick ERARD**



**Le Maire,
Christopher VARIN**



